

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 12 juillet 2021

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA
Marie GREFFE
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins
Présidente du CPAS
Directrice générale

objet : ORDONNANCE DE POLICE – MARCHE DES TRAFTEUS DE HOUSSE.

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant l'organisation d'une marche des TRAFTEUS DE HOUSSE, les 14 et 15 août 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une interdiction de stationner des véhicules ;

Considérant qu'il s'agit de préserver la sécurité des usagers et des participants ;

ORDONNE à l'unanimité :

Article 1 : Le stationnement des véhicules est interdit, venant de la rue de Barchon, côté droit de la chaussée, à HOUSSE, rue de la Coopérative, jusqu'aux 3 garages KROONEN, les 14 et 15 août 2021, de 10h à 20h.

Article 2 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Article 4 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

